1. Principe
   1.1 emonitor (« Sous-traitant ») traite, dans le cadre de l'exécution du contrat d'utilisation avec le client (« Responsable »), les données personnelles de tiers dans le logiciel sur demande du client.

   1.2 Ce contrat de sous-traitance (« CST ») fait partie intégrante du contrat d'utilisation. Les définitions des conditions générales de emonitor s'appliquent.

2. Droit applicable
   Les « lois sur la protection des données applicables » sont :
   (a) pour le traitement de données personnelles soumises à la loi fédérale suisse sur la protection des données (« LPD ») : la LPD ;

   (b) pour le traitement de données personnelles soumises au Règlement général sur la protection des données (« RGPD ») de l'UE : le RGPD.

3. Obligations du Sous-traitant
   3.1 L'objet du traitement, et donc de ce CST, est constitué par les données personnelles de tiers que le Sous-traitant traite dans le cadre de l'exécution du contrat d'utilisation dans le logiciel (« Données personnelles »).

   3.2 Ces données incluent les informations suivantes concernant les personnes concernées (catégories) :

   (a) pour les candidats locataires ou acheteurs :
   (I) le contenu de la candidature ;
   (II) le contenu des communications ;
   (III) les données techniques.
   (b) pour les utilisateurs (utilisateurs du logiciel) du Responsable :
   (I) données d'identification et de contact (par ex. nom, email) ;
   (II) données d'inscription et autres données d'utilisateur ;
   (III) contenu des communications ;
   (IV) données techniques.

   3.3 Ce contrat s'applique à toutes les activités pour lesquelles le Sous-traitant ou des sous-traitants désignés par celui-ci traitent ces Données personnelles.

   3.4 L'objectif du traitement est de fournir le logiciel conformément au contrat d'utilisation. Cela inclut la réalisation de fonctions auxiliaires nécessaires (par ex. surveillance des erreurs). Le Sous-traitant évalue également certaines données techniques des utilisateurs du Responsable à des fins non personnelles, dans le cadre du développement de ses services. L'article 9 des conditions générales reste réservé.

   3.5 La nature du traitement comprend les activités nécessaires à ces fins, notamment la collecte, l'enregistrement, l'organisation, le stockage,

l'adaptation ou la modification, la consultation, l'utilisation, la transmission, la mise à disposition, la comparaison, la liaison, la suppression ou la destruction des Données personnelles.

4. **Traitement conforme au contrat d'utilisation et aux autres instructions documentées**
   4.1 Le Sous-traitant traite les Données personnelles conformément au contrat d'utilisation et à toute instruction supplémentaire documentée du Responsable. Les instructions non prévues dans le contrat d'utilisation doivent être données par écrit. Elles seront traitées comme une demande de modification du service et sont facturables.

   4.2 Le Sous-traitant informe immédiatement le Responsable s'il estime qu'une instruction enfreint les lois sur la protection des données applicables.

   4.3 Si le Sous-traitant est légalement tenu de traiter les Données personnelles d'une manière différente de celle des instructions du Responsable, il en informe le Responsable avant le traitement, sauf si le droit applicable l'interdit pour des raisons importantes d'intérêt public.

5. **Sécurité des données et confidentialité**
   5.1 Le Sous-traitant prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir un niveau adéquat de sécurité des données au sens des lois sur la protection des données applicables.

   5.2 À cette fin, le Sous-traitant a pris notamment les mesures techniques et organisationnelles énumérées en Annexe 1. Ces mesures sont soumises aux progrès et à l'évolution technologiques. Le Sous-traitant se réserve donc le droit d'adapter, de révoquer ou de remplacer les mesures existantes, ainsi que de mettre en œuvre des mesures supplémentaires. Le Sous-traitant veille à ce que le niveau général de sécurité reste au moins équivalent. Le Responsable peut à tout moment demander une liste mise à jour des mesures techniques et organisationnelles.

   5.3 Le Sous-traitant contrôle régulièrement les processus internes ainsi que les mesures techniques et organisationnelles afin de garantir un niveau adéquat de sécurité des données lors du traitement de données sous sa responsabilité, conformément aux lois sur la protection des données applicables.

   5.4 Le Sous-traitant ne crée pas de copies ou de duplicatas des Données personnelles sans l'accord du Responsable, à l'exception des reproductions temporaires techniquement nécessaires et des copies de sauvegarde requises pour garantir un traitement correct des données, la protection des données et la sécurité des données.

   5.5 Le Sous-traitant garantit que les employés ou autres personnes autorisées à traiter les Données personnelles sont soumis à une

obligation de confidentialité contractuelle ou légale appropriée. Il garantit également que les employés impliqués dans le traitement ont été informés des dispositions pertinentes en matière de protection des données et de ce CST avant de commencer le traitement.

6. Collaboration concernant les obligations légales
   6.1 Le Sous-traitant assiste le Responsable de manière appropriée dans l'exécution de ses obligations conformément aux lois sur la protection des données applicables, en particulier :

   (a) vis-à-vis des autorités compétentes en matière de protection des données ;

   (b) vis-à-vis des personnes concernées, notamment lorsqu'elles exercent leurs droits (par ex. droit de rectification, de suppression ou d'accès) conformément aux lois sur la protection des données applicables ;

   (c) dans le cadre des évaluations d'impact sur la protection des données du Responsable.

   6.2 Le Responsable supporte les coûts de ces services du Sous-traitant, dans la mesure où ils dépassent l'exécution ordinaire du contrat. Les exceptions s'appliquent lorsque le soutien est démontré comme étant nécessaire en raison d'une violation par le Sous-traitant des lois sur la protection des données applicables ou de ses obligations contractuelles.

   6.3 Si une personne concernée ou une autorité contacte le Sous-traitant, ce dernier transmet immédiatement la demande au Responsable. Le Sous-traitant n'est pas responsable si la demande de la personne concernée n'est pas ou mal traitée par le Responsable.

7. Sous-traitants
   7.1 Le Responsable accepte le recours aux sous-traitants énumérés en Annexe 1 pour le traitement des Données personnelles conformément à ce CST.

   7.2 Le Sous-traitant peut, dans le cadre de l'exécution du contrat, faire appel à d'autres sous-traitants. Le Sous-traitant tient à jour une liste des sous-traitants supplémentaires, que le Responsable peut consulter à tout moment. Si le Responsable rejette un sous-traitant supplémentaire pour des raisons importantes liées à la protection des données et que le Sous-traitant ne peut offrir une alternative appropriée, le Responsable a le droit de résilier le contrat de manière exceptionnelle.

   7.3 Le Sous-traitant sélectionne ses sous-traitants avec soin et leur impose essentiellement les mêmes obligations en matière de protection des données que celles prévues dans ce CST. Le Responsable peut, sur demande, consulter les contrats pertinents entre le Sous-traitant et les sous-traitants.

8. **Transfert de données personnelles à l'étranger**
   8.1 Sans le consentement préalable du Responsable, le Sous-traitant ne transfère les Données personnelles à des organisations étrangères que si les dispositions des lois applicables sur la protection des données relatives au transfert international de données sont respectées.

   8.2 Un niveau de protection adéquat dans les pays sans décision d'adéquation (par ex. la Bosnie) est généralement garanti par la conclusion de clauses contractuelles types entre le Sous-traitant et le sous-traitant.

9. **Preuve et inspections**
   9.1 Le Sous-traitant fournit au Responsable, sur demande, des preuves appropriées de sa conformité aux obligations prévues par ce CST.

   9.2 Si une inspection par le Responsable ou un auditeur externe désigné par lui est nécessaire, celle-ci sera effectuée pendant les heures de travail habituelles, sans perturber excessivement le déroulement des opérations, en règle générale après préavis et en tenant compte d'un délai raisonnable. Le Responsable supporte les frais de l'inspection, sauf si celle-ci est démontrée comme étant nécessaire en raison d'une violation des lois sur la protection des données applicables ou des obligations contractuelles du Sous-traitant.

   9.3 Le Sous-traitant peut refuser l'inspection par un auditeur externe si celui-ci n'est pas suffisamment qualifié ou indépendant, s'il est en concurrence directe avec le Sous-traitant ou s'il est manifestement inapproprié.

   9.4 Le Sous-traitant n'est pas tenu de divulguer au Responsable ou à son auditeur externe les données suivantes :

   (a) les données d'autres clients du Sous-traitant ;
   (b) les données comptables ou financières internes du Sous-traitant ;
   (c) les secrets commerciaux du Sous-traitant ;
   (d) les données dont la divulgation est interdite par la loi ; et
   (e) les données dont la divulgation n'est pas nécessaire à l'exercice des droits énoncés dans cette clause.

10. **Notification en cas de violation de la protection des Données personnelles**

    10.1 Le Sous-traitant informe immédiatement le Responsable dès qu'il prend connaissance d'une fuite de données ou d'une autre violation de la protection des Données personnelles sous sa responsabilité. Le Sous-traitant fournit au Responsable des informations suffisantes pour permettre à ce dernier de respecter ses obligations de notification et d'information des personnes concernées. Le Sous-traitant prend les mesures appropriées, en collaboration et en accord avec le Responsable,

pour enquêter et remédier à la violation.

11. **Suppression des Données personnelles**
    Les Données personnelles stockées dans le logiciel seront irrévocablement supprimées 6 mois après la fin du contrat d'utilisation. En outre, le Responsable peut à tout moment demander par écrit (forme textuelle suffisante) au Sous-traitant de supprimer les Données personnelles à une date antérieure.

    11.1 Le Responsable peut à tout moment archiver lui-même dans le logiciel les Données personnelles des candidats locataires ou acheteurs. Les données archivées ou désactivées seront irrévocablement supprimées 3 mois après leur archivage ou désactivation dans le logiciel.
    11.2 Il incombe au Responsable de s'assurer que les données à réutiliser ont été exportées et sauvegardées avant le début de ces processus de suppression.

    11.3 L'article 9 des conditions générales ainsi que les obligations légales du Sous-traitant qui s'opposent à la suppression sont réservés.

12. **Remise des Données personnelles**
    12.1 À la fin du contrat ou à tout moment sur demande écrite (forme textuelle suffisante) du Responsable, le Sous-traitant remettra au Responsable une copie complète des données stockées dans le logiciel.
    12.2 La remise des données se fait gratuitement dans un format courant, choisi par le Sous-traitant en accord avec le Responsable. Si le Responsable souhaite un autre format et que cela entraîne une charge de travail supplémentaire importante pour le Sous-traitant, le Responsable doit compenser ce surcroît de travail.

    12.3 Le Responsable peut à tout moment exporter lui-même les données personnelles des candidats locataires ou acheteurs à partir du logiciel.

13. **Responsabilité**
    Les dispositions de responsabilité des conditions générales s'appliquent.

14. **Durée et résiliation**
    14.1 La durée de ce CST correspond à celle du contrat d'utilisation.
    14.2 Néanmoins, les dispositions de ce CST continuent de s'appliquer à tout traitement de données qui se poursuivrait après la fin du contrat, tant que ce traitement dure.

**Signature**

## Annexe : Sous-traitants

| Sous-traitants | Objet | Localisation des données | Catégories de données |
|---|---|---|---|
| Google | Hébergement | Suisse | Aucun accès aux Données personnelles (chiffrement) |
| CreditTrust (Certifaction, CRIF, Intrum) (uniquement si les clients ont intégré ce service) | Certificats de solvabilité | Suisse | Données de contact et données démographiques (date de naissance) |
| Freshdesk | Support logiciel | EEE | Données de contact des utilisateurs du logiciel |
| InputLayer GmbH | Développement logiciel, infrastructure de serveur | Suisse | Accès limité aux Données personnelles (chiffrement) |
| Postmark / Active Campaign LLC | Serveur de courriel | États-Unis | Accès aux données de contact (nom, adresse email) |
| Google Analytics (uniquement si emonitor héberge le site client) | Analyse | Monde entier | Données techniques (adresse IP) & comportement de l'utilisateur |